

PARIS GOUTTE D'OR

ASSOCIATION PARIS GOUTTE D'OR

47, rue Polonceau

75018 PARIS

06 83 16 91 24

paris.gouttedor@club-internet.fr

Contributions et modifications apportées par **Paris-Goutte d'Or** au projet de réaménagement des squares Léon et Saint Bernard

14/05/2004

Sur la base du travail effectué par le Cabinet d'Urbanisme, Paris-Goutte d'Or a souhaité réagir en listant ci-dessous les points sur lesquels l'association entend rester extrêmement vigilante, et ceux pour lesquels les aménagements proposés par le projet ne lui donnent pas satisfaction.

Une esquisse fournie avec ce document reprend ces différents éléments et se compare à celle fournie par le cabinet d'urbanisme.

Par ce document, nous voulons également souligner que la concertation est loin d'être achevée, et que le projet du Cabinet d'Urbanisme n'est pas complètement définitif. Certaines propositions nous semblent néfastes, et d'autres sont encore trop vagues. C'est pourquoi nous souhaitons être associé à la mise en place technique du projet.

Ces contributions ne remettent pas en cause l'esprit du projet, et l'intégration des modifications proposées ne perturbe pas le planning et le phasage des aménagements de la mairie.

POUR LE SQUARE LÉON

1. LIMITER LES INVESTISSEMENTS, AUGMENTER LES MOYENS HUMAINS

- Privilégier l'économie dans les choix et les principes de conception.
- Augmenter les moyens humains pour assurer l'entretien et la surveillance de surfaces plus grandes.
- Mettre en place le doublement du gardiennage et de l'entretien des espaces verts proposé

dans le rapport.

- Rechercher des moyens humains alternatifs pour encourager les comportements plus respectueux des lieux notamment de la part des enfants (travail avec les écoles et associations,...).

2. CONSERVATION DES GRILLES EXISTANTES

- S'assigner comme objectif de long terme la fermeture nocturne du square.
- Conserver les grilles existantes érigées en 96 pour 2,5 millions de francs.
- Aménager l'organisation de ces grilles aux entrées nord et sud du square, afin d'élargir ces entrées, et les rendre plus directes.

3. LES TERRAINS DE JEU

- Empêcher l'usage nocturne (et les nuisances associées) de ces terrains, comme la Mairie s'y était engagée en 1996.
- Démolir le mur du terrain de basket qui bouche la vue sur le square.
- Accroître l'offre de terrains alternatifs en organisant une utilisation de l'espace tennis situé sur le toit du parking sur le parking jouxtant le gymnase. Ce terrain de 1250m² est aujourd'hui occupé à 10% du temps disponible.
- Accroître l'offre de terrains alternatifs en utilisant l'espace de 2200m² sous le métro aérien au dessus des voies ferrées de la Gare du Nord.

4. AFFIRMER LE CARACTERE DE VOIE ET LE TRACÉ DU PASSAGE LÉON

- Conserver le tracé du passage, créer un mail arboré le long du passage Léon.
- Réaménager la placette d'accès nord du square.
- Elargir l'entrée sud et améliorer l'escalier d'accès.
- Rendre l'ensemble du square accessible aux handicapés

5. REVISER L'IMPLANTATION PROPOSEE DES LOCAUX DU SQUARE

- Laisser la vue la plus large possible sur le square à partir de la rue (à l'image des autres squares de l'arrondissement), et donc ne pas implanter de bâtiment le long de son pourtour grilles.
- Ne pas réaliser « l'allée haute », long couloir de 70m cerné par une grille et des hauts murs pignons.
- Conserver si possible le local actuel des jardiniers.
- Implanter le long des pignons peints les autres locaux éventuels, et les intégrer dans la végétation et dans la pente (bâtiment semi enterré voir square de Jessaint)
- Préciser l'utilisation du local toilettes dessiné à la limite de l'aire pour enfants à côté de la rue Polonceau. Un doute subsiste concernant son surdimensionnement (60m²). L'exemple des toilettes (14m²) du square Villemin (beaucoup plus grand, et avec 5 gardiens) est difficilement transposable.

6. MAINTENIR UN LIEU POUR LA FETE DE LA GOUTTE D'OR

- Obtenir un engagement pérenne de la Mairie concernant l'organisation de la fête de la Goutte d'Or à l'intérieur du Square.
- Prévoir un lieu d'implantation crédible pour une scène avec un accès facilité pour le matériel.

7. LES PLANTATIONS

- Conserver tous les arbres de haute tige existants (voir le relevé précis sur le plan)
- Proposer une thématique/ambiances végétales.

8. PROPOSER DIFFERENTS VERTS POUR UNIFIER CET "ESPACE VERT" :

- Réhabiliter les mobiliers existants.
- Unifier le square par la couleur verte (voir plan) (lasure sur les murets, gazon synthétique, filets de protection des terrains de jeux, peintures des bâtiments etc.).

9. MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE EXISTANT DANS LE SQUARE

- Ces candélabres, depuis la difficile et longue sécurisation de leur alimentation sont fiables et efficaces.

10. RECALIBRER LES CHAUSSÉES ENVIRONNANTES :

- Elargir le trottoir sud (d'un metre1m20) de la rue Polonceau
- Implanter des ralentisseurs efficaces aux accès des squares

POUR LE SQUARE SAINT BERNARD

Respect des prescriptions du Schéma Directeur d'Aménagement des espaces Publics de 1996d dont le principe général est de : « *Redonner au quartier son caractère de village parisien où le piéton et la verdure retrouveraient leur place* ».

1. AUGMENTER SENSIBLEMENT LA MASSE VÉGÉTALE ET RENFORCER LE CARACTERE RÉSIDENTIEL DU SECTEUR EN UTILISANT LA POSSIBILITÉ DE RECALIBRAGE DES CHAUSSÉES :

- Elargissement et plantations des trottoirs (devant les immeubles) selon le schéma directeur de 1996.
- Une variante possible à la solution dessinée se composerait d'une voie à sens unique autour de l'église.
- Maintien d'une certaine symétrie autour de l'église avec plantation d'arbres sur la totalité de son pourtour.

2. DÉGAGER UN PARVIS PIETONNIER, MINERAL ET SANS CLOTURE DEVANT L'ÉGLISE :

- Transformation de la section de rue Affre devant l'église en un parvis minéral, piétonnier et non clos (voir le plan). Cette solution a l'avantage de conserver le caractère monumental de l'édifice néo-gothique, dont la perspective et l'accès serait altéré par l'annexion de la rue Affre au Square Saint-Bernard comme proposée dans le projet actuel.
- Végétalisation éventuelle et ponctuelle du parvis. Suppression totale du stationnement devant et autour de l'église soit en limitant la largeur de la chaussée, soit en interdisant toute circulation automobile.

3. CONSERVATION DU SQUARE SAINT BERNARD EN L'ÉTAT

Contribution et modifications apportées par Paris-Goutte d'Or au projet de réaménagement des squares Léon et Saint Bernard.

Echelle 1/500ème si format A2 (réduit à 70% pour A3) le 14.05.2004 

LÉGENDE:

- Fermeture la nuit (parcs et jardins)
 - Fermeture symbolique (muret, grilles...)
 - Accès par portail
 - Arbres isolés ou. en alignement existant à planter
 - (ambiances végétales à définir selon thématiques des jardins)
 - Bosquets
 - Surfaces minérales avec une proportion variable de plantations (bacs, massifs...)
 - Haies taillées (ambiances végétales à définir selon thématiques des jardins)
 - Pelouse
 - Bancs antivandalisme.
 - Edicules (local gardien en point haut, local jardinier, sanitaires, kiosque ...)
 - Jeux enfants (petits, moyens)
 - Bornes sécables et bornes fixes
 - Stationnements/ cheminement piéton en stabilisé
 - Ralentisseur
 - Allées pavées ou en béton désactivé voir ponctuellement bois, surélevée / plantations
 - Surface synthétique (sport), surface pouvant recevoir une scène
- 

